

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 janvier 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°5329, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure explique que la fourrière planifiée dans le sud du pays ne sera pas aménagée sur le territoire de la commune de Pétange (à Lamadelaine).

Lors de la réunion du 29 novembre 2021 du comité de concertation régional « Région Sud-Ouest » de la direction centrale police administrative, qui s'est tenue en présence des bourgmestres de ladite région, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure a fourni l'information que, suite à de nouvelles recherches de sites, ladite fourrière serait vraisemblablement mise en place sur le site national Eurohub Sud géré par le Ministère de l'Économie. Ce site se trouve sur le territoire de la Ville de Dudelange et de la Commune de Bettembourg.

- Dès lors, j'aimerais savoir de la part de Messieurs les Ministres si la future implantation de ladite fourrière se fera effectivement sur le site de l'Eurohub Sud ?
- À quelle échéance est prévue la mise en service de celle-ci et pour quelle durée ? Quel en sera l'emplacement précis sur le site-même ?
- L'exploitation se fera-t-elle conjointement entre le Ministère de la Sécurité intérieure et de l'Économie, et sous quelles conditions ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana  
Député